

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Le 6 avril 2021, à 17h00, le Comité du Syndicat d'Assainissement de la Boucle de Seine s'est réuni en séance publique dans la salle du rez-de-chaussée située à l'Hôtel de Ville de Houilles, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Président du Syndicat. (Convocation distribuée le 30 mars 2021 et affichage effectué le 29 mars 2021).

PRÉSENT(E)S :

HOUILLES	M. Julien CHAMBON – Délégué titulaire
	M. Benoit PARIS – Délégué titulaire
CARRIÈRES-SUR-SEINE	M. Michel MILLOT – Délégué titulaire
	M. Daniel MARTIN – Délégué titulaire
BEZONS	Mme Paula FERREIRA – Déléguée titulaire
CHATOU	Mme Inès de MARCILLAC – Déléguée titulaire
	M. Pascal PONTY – Délégué titulaire

REPRÉSENTÉ PAR POUVOIR :

- M. Pascal BEYRIA a donné pouvoir à Mme Paula FERREIRA

ABSENT(ES) : /

HOUILLES	M. Pierre MIQUEL – Délégué suppléant
	Mme Marina COLLET – Déléguée suppléante
CARRIÈRES-SUR-SEINE	Mme Françoise GAULTIER – Déléguée suppléante
	M. Florent DANIEL – Délégué suppléant
BEZONS	M. Pascal BEYRIA – Délégué titulaire
	M. Eric de HULSTER – Délégué suppléant
	M. Michel BARNIER – Délégué suppléant
CHATOU	M. François SCHMITT – Délégué suppléant
	M. Laurent MALOCHET – Délégué suppléant

ARRIVÉ(ES) EN COURS DE SÉANCE : /

PARTI(ES) EN COURS DE SÉANCE : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Les délégués présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M^{me} Inès de MARCILLAC** est désignée à l'**unanimité** par le Comité Syndical pour remplir ces fonctions.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021

En l'absence d'intervention, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 est adopté à l'**unanimité**.

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

En l'absence de décision prise par le Président sur la période écoulée, M. le Président passe aux points soumis à l'approbation du Comité Syndical.

III- POINTS SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ SYNDICAL

21/02 – Budget Primitif 2021

Monsieur CHAMBON, Président :

Je propose que, sur le Budget primitif, Monsieur SAILLARD puisse nous plonger dans sa présentation, et qu'on puisse avoir un débat, le cas échéant, et l'adopter in fine, ou pas.

Monsieur SAILLARD :

A titre liminaire, la dernière fois, on avait évoqué le Schéma directeur. Comme je vous l'avais dit, on attend le retour de l'entreprise vers la mi-avril. Mais on avait posé la question des objectifs. Quels sont les objectifs poursuivis par les travaux proposés ? Concernant les rejets en Seine, il s'agit d'un maximum de 5 % des volumes totaux d'eaux usées générées sur le territoire collecté. Donc là, on est vraiment dans ce que préconise la police de l'eau. Les ouvrages sont dimensionnés, dans l'étude qu'ils ont faite, pour la gestion d'une pluie vingtennale. On pourra peut-être en rediscuter. On note des intérêts de la dette pour 165 000 euros, 8 000 euros en charges exceptionnelles, et 10 000 € en dépenses imprévues. On retrouve la dotation aux amortissements. Pour information, on est en train de réétudier la convention qui lie le Syndicat pour déterminer quelles sont les sommes qui correspondent à des frais relatifs au personnel ? On est plutôt sur 20 000 euros. Ensuite, il y a 26 000 euros qui sont versés à Chatou pour l'exploitation ou l'entretien d'un bien. Si vous voulez un peu plus de détails sur la section d'exploitation, n'hésitez pas.

Concernant la section d'investissement, en dépenses, on note 426 000 euros de dettes. C'est une somme assez légère pour un Syndicat d'assainissement. Donc ça veut dire qu'on a des leviers forts à ce niveau-là. On note les frais d'études pour 35 000 euros, les immobilisations corporelles - ce sont les travaux divers sur les réseaux actuels - pour 150 000 euros, et enfin des opérations de transfert entre sections de 131 000 euros. En recettes, on a la dotation et fonds divers pour 842 000 euros - c'est le FCTVA. On a un emprunt, c'est un prévisionnel, pour équilibrer les dépenses. Avec les résultats du Compte administratif, on sera positif et donc on pourra faire nos travaux sans avoir recours à l'emprunt. On note l'opération de transfert entre sections, c'est-à-dire la dotation aux amortissements qu'on avait en fonctionnement, qu'on retrouve en investissement, tout ça pour s'équilibrer à hauteur de 842 000 euros.

Pour conclure cette présentation, on a contacté l'avocat pour lancer le référé, comme on l'avait indiqué suite à l'expertise. C'est en cours. En parallèle, on va voir comment faire pour commencer ou, en tout cas, entamer les démarches pour commencer les travaux sur le bassin dès cette année.

Monsieur CHAMBON :

On est vraiment dans l'attente de la fabrication du Schéma directeur, de la définition de nos objectifs politiques. On voit bien qu'on a une remise à plat à faire, qui est importante. C'est une réorganisation du travail au sein du Syndicat. On n'était pas satisfait du Schéma directeur qui a été donné en première lecture, il faut le retravailler. On est sur une bonne gestion du Budget prévisionnel. On ne lance pas de grandes manœuvres. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur PONTY :

Oui, une question sur l'estimation de la population en 2040 qui serait de 89 000. D'où vient ce chiffre ? Est-ce que c'est ville par ville ou est-ce que c'est du top-down de l'Île-de-France avec ses projections de population ?

Monsieur SAILLARD :

Comme je vous le disais, la première réponse du bureau d'études n'était pas adéquate. On va essayer de comprendre comment ils ont basé les 89 000 habitants. On va le préparer pour le Schéma directeur. Il faut qu'on comprenne bien quels sont les postulats qui ont été pris et si cela a été uniforme. A mon avis, il y a une chance sur deux pour que ce soit un pourcentage appliqué.

Monsieur CHAMBON :

Ce sont des zones des villes raccordées au Syndicat. Donc ce n'est pas toute la ville, chacune des villes. Il faut qu'on comprenne bien les politiques d'aménagement qui sont prévues, parce que 2040, c'est quand même un peu loin. Il faudrait au moins analyser à l'instant T la façon dont les villes se projettent dans leur PLU actuel, ou pour certaines qui les révisent, les perspectives de densification des territoires, les pôles de mobilité en devenir.

Madame de MARCILLAC :

On peut être accompagné par l'Agglomération, j'imagine ?

Monsieur CHAMBON :

Bien sûr. On travaille sur le PLHI mais ce n'est pas encore signé.

Madame de MARCILLAC :

Ça va être un travail qui donnera des perspectives qui nous aideront dans ce domaine.

Monsieur CHAMBON :

Il faut, sur le territoire couvert par le SABS, qu'on ait cette vision d'aménagement de la ville : les perspectives de densification, les pôles de densification. Je pense quand même qu'on peut, en questionnant chacune des villes, avoir une photographie plus fidèle. 2040, c'est loin quand même. Il faut se projeter. Il y a peut-être aussi le SDRIF qui donne des indications.

Madame de MARCILLAC :

Pour les emprunts dettes, assimilés, d'un montant de 145 000 euros, vous dites qu'ils sont inscrits, mais on n'aura pas besoin de les faire, puisque vous prévoyez un excédent dans le compte de résultat. C'est ça qu'on reportera ici, et qui permettront peut-être de ne pas faire cet emprunt ?

Monsieur SAILLARD :

Oui. L'idée est de réserver les emprunts aux opérations. Normalement, le Schéma directeur doit nous amener à avoir un plan d'investissement sur plusieurs années, qu'il faudra financer. Pour le financer, il y a la redevance - vous décidez si vous souhaitez faire évoluer la redevance - puis il y a effectivement une politique de levée de l'emprunt pour combler les écarts. De ce qu'on sait aujourd'hui, on a 3,2 millions en report, en résultat de section d'investissement. Vous comprendrez bien que la section d'investissement, qui est à hauteur de 842 000 euros, va être à 3,8 millions. Donc les 145 000 euros d'emprunt, on n'aura pas besoin de les faire.

Madame de MARCILLAC :

Pouvez-vous nous rappeler le montant du Schéma directeur ?

Monsieur SAILLARD :

L'hypothèse retenue était autour de 25 millions avec 21 millions pour la création d'un bassin.

Madame de MARCILLAC :

Il faudra qu'on aille chercher beaucoup de subventions alors via l'Agence de l'eau.

Monsieur SAILLARD :

L'Agence de l'eau lie de plus en plus ses subventions à la désimperméabilisation des sols des communes du Syndicat. Il faut donc savoir quelle est la politique menée par rapport à ça, en termes de voirie, trottoirs, etc.

Et puis il y a un autre aspect : les subventions sont aussi liées au taux d'intégration d'assainissement dans l'Agglomération. Plus on a des conventions de délégation vers les villes, par exemple, plus c'est compliqué. Donc il faut voir comment tout ça va évoluer. Donc les subventions de l'Agence de l'eau sont de plus en plus conditionnées à des éléments extérieurs.

Je vous l'avais dit la dernière fois, je ne crois pas à un bassin de 10 000 mètres cubes en bord de Seine. Je crois plus à deux/trois bassins pour un même volume total. Certes, le foncier ne le permet pas toujours mais vous avez la possibilité de les enterrer.

Je reprends l'exemple du SIARGL : on a un bassin qui est sous le parc Schnapper : il est prévu de soulever, de mettre le bassin et de remettre le parc dessus. Il faut trouver des endroits où on peut le faire et ça coûtera moins cher, ce ne sera pas en bord de Seine, ce sera moins gros, c'est-à-dire que si on a un problème sur un bassin, ce n'est pas tout le réseau qui sera impacté. C'est pour ça qu'il faut retravailler ce Schéma.

Monsieur PARIS :

Oui, trois bassins ne donnent pas le même résultat qu'un bassin de 9 000 m3.

Monsieur CHAMBON :

C'est pour ça qu'il faut vraiment prendre le temps de remettre à plat ce Schéma directeur, les hypothèses, les objectifs politiques, les analyses. On voit bien qu'il y a matière à retravailler. C'est tout le travail qu'on va faire cette année. On ne peut pas engager 21 millions d'euros de dépenses comme ça sur la base actuelle de l'expertise que l'on a et des projections que l'on a. Ce n'est pas satisfaisant.

Est-ce que vous avez d'autres observations ? *(aucune manifestation dans la salle)*

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21/03 – Modification de l'élection des membres du bureau

Monsieur CHAMBON :

Si vous vous souvenez, on a un membre de trop par rapport aux statuts. Plutôt que de modifier les statuts, on a ajusté la liste des membres du bureau. Il est demandé aux membres du Comité syndical de prendre acte du retrait de Monsieur PARIS au sein de cette instance et confirmer que les membres du bureau sont : Monsieur CHAMBON en sa qualité de Président, Madame de MARCILLAC en sa qualité de Première vice-présidente, Monsieur BEYRIA en sa qualité de Deuxième vice-président et Monsieur MARTIN en sa qualité d'assesseur.

Est-ce que vous avez des observations ? *(Aucune manifestation dans la salle)*

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV- POINTS DIVERS

Monsieur CHAMBON :

Pour votre parfaite information, j'ai discuté avec les vice-présidents du Syndicat pour pouvoir leur permettre d'avoir une délégation. J'ai pu échanger avec Madame de MARCILLAC et Monsieur BEYRIA. On aurait une répartition des tâches comme suit : finances et Schéma directeur pour Madame de MARCILLAC ; et exploitation quotidienne du réseau, des travaux du quotidien, pour Monsieur BEYRIA. Ils ont accepté cette tâche et je les en remercie. Ce qui va nous permettre d'avoir aussi notre collectif. C'est important qu'on le porte ensemble. Je pense qu'il faut qu'on se muscle un peu aussi du côté de notre Assemblée, de la même façon qu'on va le faire du côté administratif et technique. Il fallait qu'on corresponde à l'organisation moderne d'un Syndicat, qui va travailler sur de gros enjeux pour nos communes.

Est-ce que vous avez des questions diverses ?

Monsieur SAILLARD :

On nous a posé la question de la visioconférence parce qu'il y a des cas contacts. On a envoyé la convocation sans indiquer cette possibilité, ce qui fait qu'on ne pouvait pas s'en prévaloir pour cette séance. Nous ne sommes pas très nombreux, donc on pourrait le faire en visioconférence si tout le monde est d'accord. À la prochaine séance, on pourrait indiquer la possibilité d'avoir la visioconférence ce qui signifie qu'il y aurait des gens en présentiel et des gens en distanciel.

Madame de MARCILLAC :

Bien évidemment, ça nous donnera l'opportunité de venir. Mais on peut proposer les deux si c'est possible ?

Monsieur CHAMBON :

La salle qu'on utilise régulièrement est en train d'être réhabilitée. Il y a une télé mais elle n'était pas équipée de capteurs de son et d'image. On est en train de la faire équiper, ce qui fait que cela permettra pour ceux qui sont en présentiel d'avoir quelque chose de plus fluide, parce qu'aujourd'hui, c'est très compliqué d'être en hybride. Je pense que ce sera beaucoup plus simple pour ceux qui sont à distance de savoir qui parle, parce que la caméra zoomera automatiquement sur la personne qui émet du son, et puis surtout on pourra parler avec un captage du son beaucoup plus uniforme.

C'est vrai que le vote du Budget, ce n'est peut-être pas plus mal qu'on l'ait fait en présentiel, qu'on l'ait sécurisé juridiquement puisque la convocation ne précisait pas la visioconférence.

Monsieur PARIS :

Est-ce qu'on peut simplement préciser la date à laquelle on aura un retour du bureau d'étude ?

Monsieur SAILLARD :

Ce sera à la mi-avril. On aura deux options. La première : il a repris et c'est correct. Dans ce cas-là, il y aura une présentation au prochain Comité. La deuxième : ce n'est pas cohérent, et là on va se retrouver en difficultés.

Monsieur CHAMBON :

Est-ce que vous avez d'autres questions ? (*aucune manifestation dans la salle*)

La séance est clôturée. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35



Le Président du SABS,
Julien CHAMBON
Maire de la Ville de Houilles